Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20251002-D20251002-167-DE Date de télétransmission : 07/10/2025 Date de réception préfecture : 07/10/2025

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-167 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 63 - Nombre de pouvoirs: 9 - Nombre de votants: 72

Etaient présents et ont pris part au vote: Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2025-148), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2025-161), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2025-170), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

Etaient excusés et suppléés: Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés: Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Etaient absents: Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

Objet : Zone d'Activité Economique des Granges - Acquisition foncière à la Commune de Leyment - Parcelles ZC 128 et ZC 130 - Abrogation et remplacement de la délibération n°2025-121 du 3 juillet 2025

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe);

VU les dispositions relatives au transfert de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE) aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, confirmant sa compétence en matière de Zones d'Activités Économiques ;

VU les délibérations de la CCPA 2017-150 du 6 juillet 2017 et 2022-078 du 12 mai 2022 établissant la liste des ZAE dont la compétence a été transférée à la Communauté de communes ;

VU l'avis favorable de la commission économie - environnement du 18 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que la ZAE des Granges, située sur la commune de Leyment relève désormais de la compétence de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

CONSIDERANT que la Commune de Leyment est actuellement propriétaire de deux parcelles situées dans cette zone d'activités, à savoir les parcelles cadastrées section ZC 128 et ZC 130, représentant une surface totale de 7 155 m² situés en zone UX ;

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20251002-D20251002-167-DE Date de télétransmission : 07/10/2025 Date de réception préfecture : 07/10/2025

CONSIDERANT que la Commune n'a plus la compétence pour commercialiser ces parcelles ;

CONSIDERANT la pénurie de foncier économique constatée sur le territoire, et la nécessité pour la Communauté de communes de disposer de terrains immédiatement cessibles à des porteurs de projets économiques;

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir lesdites parcelles en vue de leur future commercialisation;

CONSIDERANT l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 23/04/2025 ;

CONSIDERANT la proposition d'acquisition par la CCPA, acceptée par la commune de Leyment, des parcelles précitées pour un montant total de 260 000 € ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération n°2025-121 du 3 juillet 2025, et la REMPLACE par la présente délibération, en raison d'une erreur de désignation cadastrale : la section mentionnée dans la première délibération était erronément indiquée comme ZR, alors qu'il s'agissait de la section ZC.
- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section ZC 128 et ZC 130 d'une superficie totale de 7 155 m², appartenant à la Commune de Leyment, au prix global de 260 000 €.
- DIT que les crédits, pour financer cette acquisition, sont prévus au budget de la Communauté de communes.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025 Publiée le 10 0CT. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Siège CHAZEY SUR AIN